



Violence et négligence envers les personnes âgées : Information pour les aidants naturels

Abuse and Neglect of Older Adults: Information for Family Caregivers

Dans 80 % des cas, les soins aux personnes âgées sont fournis dans le cadre familial, en général par un conjoint ou des enfants adultes.

Les membres d'une famille peuvent aider un parent ou un conjoint vieillissant dans le cadre de ses activités quotidiennes, ses finances en effectuant pour lui ses transactions bancaires ou le paiement de ses factures, ou ses soins personnels en l'aidant à prendre son bain et à s'habiller. Ils peuvent assumer ces responsabilités parce qu'ils l'aiment ou pour s'acquitter de leur devoir personnel ou familial. Chaque famille est différente. Certaines familles connaissent des relations très positives et se soutiennent mutuellement. D'autres éprouvent des sentiments partagés, vivent des conflits et des tensions.

Quels types de maltraitance ou de négligence peuvent toucher les personnes âgées?

La maltraitance et la négligence au cours de la vieillesse peuvent affecter la santé, le bonheur et la sécurité. Les personnes âgées peuvent souffrir de différentes formes de maltraitance, y compris la maltraitance physique, psychologique, financière, sexuelle, spirituelle ou sociale, exercées par des personnes dont elles dépendent ou à qui elles font confiance. Le fait de ne pas administrer de médication ou de ne pas procurer les biens nécessaires à la vie peuvent être en soi de la maltraitance et de la négligence.

Pourquoi la maltraitance ou la négligence se produisent-elles?

La plupart des gens n'ont pas l'intention de devenir injurieux ou négligents. Le changement des rôles au sein de la famille peut les mettre mal à l'aise, particulièrement quand la personne âgée dépend désormais d'eux. Certains membres de la famille peuvent ne pas savoir comment fournir les soins ou l'aide nécessaires. Ils peuvent ne pas comprendre la nature du problème de santé et comment les capacités ou le comportement de la personne âgée en sont transformés.

Dans certaines situations de maltraitance, les aidants peuvent recourir à la force physique ou au contrôle émotif pour dominer l'autre personne.

Dans le cas de conjoints âgés, tant la personne qui assure les soins que celle qui les reçoit peut présenter des problèmes de santé, souffrir de troubles de la mémoire, ou avoir des difficultés à

prendre des décisions. Cet état de choses peut affecter les relations et les réactions mutuelles.

Les aidants familiaux doivent souvent assumer d'autres responsabilités au travail ou à la maison, et dans leurs propres familles. Le fait de devoir gérer tout cela peut entraîner des tensions et des conflits au sein de la famille. Les aidants familiaux peuvent avoir des problèmes personnels, y compris des problèmes financiers, de santé mentale ou liés à la toxicomanie. Il peut leur être difficile de prodiguer des soins de manière sécuritaire.

Qu'est-ce que l'exploitation financière des personnes âgées?

L'aidant familial peut ne pas réaliser ses responsabilités légales lorsqu'il assiste une personne âgée relativement à ses finances, et notamment dans le cas d'une procuration. Il peut prendre en mains les finances de la personne âgée parce que cela semble plus facile. Certains aidants peuvent penser avoir droit à l'argent ou aux biens de la personne âgée, ou croient qu'ils en hériteront de toute façon et ont, par conséquent, le droit d'en disposer dès maintenant. Ceci peut mener à l'exploitation financière. Pour plus d'information, consultez [HealthLinkBC File n° 93d L'exploitation financière des personnes âgées](#).

Dans quels cas le stress peut-il mener à la maltraitance?

La plupart des personnes prodiguant des soins à un proche peuvent se sentir stressées de temps à autre. Heureusement, il est possible d'apprendre à reconnaître les signes de tension. Afin de réduire le stress découlant d'une situation ou les risques de maltraitance ou de négligence, prenez soin de votre propre santé émotive et physique.

Voici quelques signes indicateurs de tension :

- L'apparition d'émotions comme l'anxiété ou la dépression
- L'impression d'être toujours fatigué
- Le besoin de médicaments pour vous endormir ou faire face à la situation
- Des changements dans votre mode de vie comme la quantité d'aliments que vous consommez, ou la quantité de thé, de café ou d'alcool que vous buvez
- Des consultations plus fréquentes de votre professionnel de santé ou de nouveaux problèmes de santé

Tout le monde a ses limites et elles varient d'une personne à l'autre. Les besoins et les capacités d'une personne peuvent changer avec le temps. Il faut accepter de demander de l'aide et de la recevoir.

Comment prévenir la négligence et la maltraitance?

Les membres de la famille peuvent prévenir la maltraitance ou la négligence dans leur entourage ou à leur propre égard au cours de leur vieillesse de bien des façons.

Bonne communication

Au sein des familles et des couples, il est très important de bien communiquer et de se soutenir l'un l'autre. Discutez de la situation actuelle et planifiez comment faire face aux besoins futurs. Que peut accomplir un parent ou un membre de la famille à lui seul? Que peuvent-ils accomplir en comptant sur du soutien? Une telle discussion peut aider les familles à fixer des attentes réalistes.

Entretenir des contacts avec les membres de la famille peut être très utile et encourageant. Ces relations peuvent permettre de remarquer les changements de l'état de santé d'un parent ou d'un conjoint. Certains problèmes de santé peuvent être ainsi prévenus ou survenir plus tard.

À mesure qu'ils vieillissent, les couples peuvent souvent apporter de petits changements à leur foyer et aux services de soutien.

Travailler ensemble

Bien s'occuper d'une personne signifie avoir le temps, le tempérament adéquat et les ressources nécessaires pour pouvoir assumer cette responsabilité. Tenter de partager les responsabilités des soins dans la mesure du possible. Les membres de la famille ont souvent des compétences différentes et peuvent ainsi s'entraider de diverses façons. Renseignez-vous sur les ressources disponibles dans la communauté.

Renforcer les relations

Même si l'état de santé ou les aptitudes d'une personne âgée changent, de nombreux aspects de la relation restent très enrichissants. Quelques familles renforcent leurs relations en restant en contact, en partageant d'anciennes traditions et en créant de nouvelles.

Prendre soin de soi-même

Il est important de prendre soin de vous et de vous réserver du temps personnel quand vous prodiguez des soins aux membres de votre famille ou à d'autres personnes. De courtes pauses entre les soins, le temps de vous promener ou de pratiquer votre activité favorite, peuvent vous aider à vous ressourcer mentalement et physiquement. Prévoyez un moment dans la journée pour ce faire. Laissez tomber certaines des responsabilités que vous prenez d'ordinaire. Utilisez les groupes de soutien locaux pour les aidants familiaux, qui vous peuvent aider à trouver des ressources ou vous montrer des trucs utiles.

Que faire si je suis témoin d'une infraction ou d'une situation dangereuse?

Appelez la ligne d'aide pour la maltraitance des aînés au 604 437-1940 dans le Lower Mainland, ou appelez sans frais au 1 866 437-1940.

Si vous êtes témoin d'une infraction ou d'une situation qui met une personne âgée en péril, appelez la police ou le 9-1-1 tout de suite. Mentionnez que vous voulez signaler une situation de maltraitance, un cas de négligence présumée d'une personne âgée ou un problème personnel de négligence chez un aîné.

Pour de plus amples renseignements

Pour obtenir de plus amples informations sur la maltraitance et la négligence des personnes âgées ou pour obtenir de l'aide, appelez ou sollicitez les services suivants:

- La ligne d'aide pour la maltraitance des aînés, hébergée par Seniors First BC, au 604 437-1940 à Vancouver ou au numéro sans frais au 1 866 437-1940, ou consultez le site à l'adresse <http://seniorsfirstbc.ca/>
- Le gouvernement de la C.-B. – Pour la protection contre la maltraitance et la négligence des aînés, consultez le site à www.gov.bc.ca/elderabuse
- Le bureau du tuteur et curateur public au 604 660-4444 ou consultez le site à l'adresse www.trustee.bc.ca
- Legal Services Society (société d'aide juridique) au 604 408-2172, au numéro gratuit 1 866 577-2525. Vous pouvez aussi consulter le site à l'adresse <https://lss.bc.ca/>
- La ligne d'aide téléphonique Victim Link, au numéro gratuit en Colombie-Britannique, soit le 1 800 563-0808. Vous pouvez aussi consulter le site à l'adresse www.victimlinkbc.ca pour des informations à l'intention des victimes de violence familiale ou sexuelle ou de crime
- Les proches aidants de la Colombie-Britannique soutiennent les soignants. Appelez au numéro gratuit 1 877 520-3267 ou consultez le site à l'adresse www.familycaregiversbc.ca/ afin d'obtenir de l'aide pour les proches aidants souffrant de dépression ou de problèmes liés au stress

Pour plus d'informations sur la maltraitance et la négligence des personnes âgées, consultez les dossiers suivants :

- [HealthLinkBC File n° 93a Prévenir la maltraitance et la négligence des personnes âgées](#)
- [HealthLinkBC File n° 93c Prévenir la maltraitance et la négligence des personnes âgées : Comprendre les différences entre les sexes](#)
- [HealthLinkBC File n° 93d L'exploitation financière des personnes âgées](#)

seniors first BC

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le 8-1-1 (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le 7-1-1. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.